

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rosalie Hénault

<https://www.cadre21.org/membres/184474e88d94031c9883f4fc>

Date d'obtention : 2024-04-17 13:45:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet d'agir de manière structurée, de façon neutre et bienveillante, en protégeant les victimes d'une propagation prolongée de contenu pornographique. Elle permet de ne pas nuire au travail de la police et du DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir dans une démarche planifiée et structurée, étape par étape. Arrimage des interventions avec mes collègues intervenants en scolaire, la direction, et la policière scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À accueillir avec respect et non-jugement les faits. À normaliser leurs émotions, à être rassurante en annonçant les étapes de la démarche.